



INFORMATIONS MUNICIPALES # 15

Saulon-la-Chapelle

Septembre 2015

Zoom sur... Le Don du sang

La commune de Saulon-la-Chapelle en partenariat avec l'Établissement français du sang souhaite organiser une collecte **DON DU SANG**. Pour ceux d'entre vous qui ne sont encore jamais passés à l'acte, c'est peut être l'occasion de découvrir l'univers du don du sang et de donner.

Il nous est indispensable de connaître votre engagement et votre participation, une collecte ne peut être effectuée qu'à partir de 60 donneurs.

Les personnes volontaires pourront se faire connaître à la mairie en déposant simplement sur papier libre leur nom – prénom.

Vous pouvez également répondre par mail directement sur le site internet www.saulon.fr



Les consignes pour être prélevé sont :

- Avoir entre 18 et 70 ans (se munir d'une pièce d'identité).
- Peser au minimum 50 kg.
- Ne pas avoir pris d'antibiotiques dans les 7 j ou subi de soins dentaires.
- Ne pas avoir eu d'intervention chirurgicale – piercing – tatouage les 4 derniers mois.
- Rentrer d'un pays où sévit le paludisme.
- Ne pas avoir eu plus d'un partenaire sexuel dans les 4 derniers mois.
- Ne pas venir à jeun.



Le mot du Maire

Nous venons de vivre une nouvelle période de rentrée avec, comme c'est l'habitude, de nombreux changements que ce soit au niveau des enfants ou de notre vie au quotidien. Pour nous élus, la fin de l'été fut marquée par l'adoption et la publication de la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la république), après de nombreuses navettes entre le Sénat et l'Assemblée nationale ; au travers des 136 articles, c'est l'ensemble du fonctionnement des collectivités qui est remis en cause. Les communes rurales sont impactées et à notre niveau, le changement le plus important va concerner l'intercommunalité avec une fusion de notre communauté de communes. Les conseils départementaux, les régions seront aussi touchés avec des compétences réparties différemment. Les calendriers sont très serrés puisque les premières mises en place sont prévues pour 2017 !

Les conséquences seront nombreuses, y compris pour nos petites communes. Cela s'est déjà senti avec des baisses notables de nos dotations, obligeant de nombreux élus à revoir leurs projets à la baisse, voire à les arrêter. Nous devons être encore plus vigilants sur notre gestion et faire en sorte de ne pas endetter nos structures pour les années à venir.

En contrepartie, nous devons continuer à apporter des services, voire à les améliorer, afin d'avoir un cadre de vie harmonieux et d'être bien là où nous sommes ! Compromis pas facile à trouver ! Sur notre commune, il y a encore pas mal de travail à faire, même si en quelques mois, nous avons bien avancé sur de nombreux dossiers !

Bonne lecture à tous !

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle
Vice Président de la communauté de communes
du Sud Dijonnais

SOMMAIRE...

Délibération du Conseil municipal du 14 septembre 2015	P. 2 & P. 3
En bref...	P. 3
Formations 1ers secours, Participation citoyenne	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2015

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS
ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1. INTERVENTION ONF

M. PERFETTINI-DERENNE, représentant de l'ONF, est intervenu en début de réunion afin d'expliquer aux membres du conseil municipal et de la commission Bois les différents travaux à prévoir dans la forêt de Saulon-la-Chapelle.

A noter que la consigne de l'ONF pour les affouagistes est de laisser des brins (petites branches de moins de 7cm de diamètre) pour permettre aux arbres de se développer correctement et de garder de la qualité pour la revente.

Une maladie appelée chararose qui touche les frênes se développe actuellement. L'ONF effectue une surveillance particulière sur les parcelles communales où sont plantés ce type d'arbres.

En conclusion, la forêt de Saulon-la-Chapelle est équilibrée et il n'y aura pas de pénurie de bois pour de nombreuses années. **Il est rappelé que tous les engins à moteurs sont interdits.**

2. EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE – MODIFICATION DURÉE ACTIVITÉ HEBDOMADAIRE

Par délibération du 17 novembre 2014, le conseil municipal a modifié la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet de 20,50 h à 32,50 h. Suite à une erreur matérielle, il a été indiqué dans la rédaction de la délibération correspondante, que la durée hebdomadaire de cet emploi serait de 32,00 h. Une nouvelle délibération est prise afin de rectifier cette erreur matérielle.

3. ATTRIBUTION SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide l'attribution des subventions suivantes pour l'exercice 2015 :

Bibliobus :	200 €
Coopérative scolaire école élémentaire de Saulon :	900 €
Coopérative scolaire école élémentaire de Barges :	360 €
Coopérative scolaire école maternelle de "Layer" :	1 170 €

Les montants des subventions aux coopératives scolaires pourront être réajustés en fonction du nombre exact d'élèves.

4. RÈGLEMENT SALLE DES FÊTES

Un nouveau règlement concernant la location de la salle des fêtes est en cours d'élaboration ; il sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal.

5. INDEMNITÉS PERCEPTRICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour et 4 voix contre :
- d'attribuer à Madame Chantal LOCATELLI, Trésorière de la collectivité, l'indemnité de conseil et de confection du budget, soit la somme de 438,25 € brut, 399,44 € net.

6. DIVERSES INFORMATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conformément à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté de Communes du Sud Dijonnais a l'obligation de fusionner avec une autre communauté de communes en 2016.

- Projet salle multi activités

L'implantation de cette salle, initialement prévue près des courts de tennis n'est pas réalisable en raison de la classification future des terrains en zone inondable. D'autres solutions sont à l'étude.

- Projet maison séniors

Un Vill'âge Bleu, résidence d'accueil pour personnes âgées autonomes ne peut a priori s'installer sur Saulon en raison de la proximité avec celui de Bretenière. La commune de Noiron est pressentie pour la réalisation de cette résidence.

A. MANCA demande pourquoi la commune insiste-t-elle sur le fait que la maison d'accueil soit construite à Saulon. F. COUPECHOUX répond que la commune se doit de proposer différents types de logements et services pour satisfaire les habitants. M. le maire ajoute que Saulon étant pôle de proximité, il serait normal que ce genre d'équipement soit situé sur notre commune qui, de surcroît, dispose de professionnels de santé et autres services. N. PEDRON indique que le maire peut donner la priorité aux habitants de la commune pour bénéficier de ces logements. Les différentes solutions possibles seront étudiées prochainement.

- Travaux de la communauté de communes

Les travaux d'agrandissement du bâtiment devraient être terminés début octobre.

- Déchets verts – broyage des feuillus

La gestion des déchets verts coûte environ 30 000 € par an à la communauté de communes. Deux options sont possibles pour essayer de minimiser la facture. La 1^{ère} consiste en l'acquisition d'un broyeur pour éliminer le tonnage en déchetterie, projet coûteux et compliqué. La 2^{ème} consiste à installer des points de stockage pour les déchets verts sur 3 ou 4 communes, ce qui limiterait les volumes à la déchetterie. Un prestataire exécuterait le broyage plusieurs jours dans l'année et les usagers pourraient ainsi récupérer le broyat. Une information sera diffusée prochainement par la communauté de communes.

7. POINT TRAVAUX

Différents travaux ont été réalisés dans les sites suivants :

École élémentaire (remplacement de tuiles suite à l'orage du mois d'août, installation d'un éclairage de l'escalier sortie côté église, de prises électriques supplémentaires dans toutes les classes, achat d'un vidéo projecteur, de tables et de chaises, pose de grillages à différents endroits), école maternelle, logement au-dessus de la mairie, divers (nettoyage du fossé de Milleraie, nettoyage des cidex en cours effectué par la poste, mise en place d'une rampe béton pour la passerelle du chemin des matelots).

Des travaux ont également été réalisés par les agents communaux : réparation du jeu à l'école maternelle, peinture aux 2 écoles, évacuation des branches et arbres tombés suite aux derniers orages, arrachage de pyracanthas vers la mairie, nettoyage des avaloirs après l'orage, travaux au Mille Club.

8. POINT MANIFESTATIONS

A. BŒUF fait une synthèse sur les différentes manifestations qui se sont déroulées depuis le dernier conseil municipal :

Mardi 25 août 2015, journée aquatique : 20 jeunes accompagnés de 4 adultes se sont rendus à Beaune pour une sortie baignade. Le voyage en bus et les entrées étaient offertes par la commune. Certains de ces jeunes font partie du Conseil Jeunes qui aident bénévolement lors des manifestations, telles que le 14 juillet, le concert rock...

Samedi 12 septembre, fête des associations : 20 associations étaient présentes ; un remerciement à tous les participants malgré une météo peu clémente ainsi qu'à la société NOIREAUT pour son aide.

Festival Rock'n'Saul : il s'est déroulé à la salle des fêtes le 12 septembre. 4 groupes de musique se sont produits et 150 personnes environ étaient présentes pour cette 1ère édition. Remerciements à l'association SOS, au Conseil Jeunes pour leur participation.

Site bicross : A. BŒUF informe les membres du conseil municipal que les travaux d'aménagement de la piste et d'embellissement du site ont coûté la somme totale de 17 800 €.

9. QUESTIONS DIVERSES

Sécheresse

F. COUPECHOUX précise que même s'il y a eu quelques épisodes pluvieux, les niveaux des cours d'eau restent très bas et que notre zone est toujours en alerte renforcée.

Don du sang

N. PEDRON présente la mise en place d'un don du sang à Saulon-la-Chapelle. Elle indique qu'il faut un minimum de 60 personnes pour le réaliser. Une information à la population sera faite pour connaître le nombre de donneurs potentiels.

Divers

- Le recensement de la population est prévu sur notre commune du 20 janvier au 20 février 2016.

- Saint Fiacre : manifestation prévue le 1^{er} samedi de septembre 2016 à la salle des fêtes.

En bref...

Vous souhaitez être averti des mises à jour du site internet ? Pour être tenu informé de l'actualité du village, voir les photos des manifestations, recevoir les alertes météo etc... Rien de plus simple ! **Envoyez nous un mail en indiquant votre adresse mail et votre souhait d'être informé des MAJ du site internet.** accueil.mairie@saulon.fr

Vous envisagez de réaliser des travaux ? RAPPEL : Pour construire, rénover, agrandir ou simplement édifier une clôture, vous devez déposer une **déclaration préalable ou un permis de construire**. Vous devez impérativement fournir une **déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)** et vous avez l'**obligation de respecter le PLU en vigueur**. **CONTACTEZ LA MAIRIE AVANT TOUS TRAVAUX !**

Nettoyage des cidex A notre demande, La Poste a commencé le nettoyage des boîtes aux lettres cidex afin de leur redonner un coup de neuf et contribuer ainsi à l'amélioration de l'image de la commune.

Travaux à l'école primaire, pour que la rentrée se déroule dans de bonnes conditions : ajout de prises électriques dans les classes, pose d'un nouveau tableau et d'un vidéo projecteur pour la classe de CP, peinture du mur sous le préau et pose de détecteurs pour l'éclairage de celui-ci, projecteur LED installé sortie côté église, marelles et lignes repeintes, fin de la pose du grillage côté espace poubelles et vers le portail... **photos à voir sur le site internet !**

Le recensement de la population (une fois tous les 5 ans) aura lieu à Saulon-la-Chapelle du 21 janvier au 20 février 2016. *Nous vous communiquerons ultérieurement l'identité des 2 agents recenseurs qui se présenteront à votre domicile pour remplir un questionnaire*

Formation aux 1^{ers} secours

La municipalité en collaboration avec le CCAS souhaite mettre en place des **formations 1^{ers} secours** destinées aux habitants, avec animation par **la Croix Rouge**.

Deux formules sont possibles :

- **Le PSC1** (prévention et secours civiques de niveau 1) formation d'une durée d'une journée, débouchant sur un diplôme.
- **Les gestes qui sauvent**, où comment en 1h avoir les informations nécessaires à une première intervention.

Les sessions peuvent regrouper 10 personnes au maximum. Suivant le nombre de personnes intéressées, plusieurs modules pourront être mis en place.

Si vous souhaitez vous inscrire ou avoir de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie ou aller sur le site de la commune : www.saulon.fr.



Participation citoyenne

Suite à la réunion organisée avec la gendarmerie, afin de mettre en place ce dispositif appelé désormais « Participation citoyenne » (ex. Voisins vigilants), **les personnes volontaires peuvent se faire connaître en mairie**. La gendarmerie effectuera ensuite une sélection en fonction de différents critères, notamment leur répartition géographique sur la commune.

Ces personnes resteront anonymes et seront les relais avec les forces de l'ordre et les habitants, en contribuant ainsi à renforcer la solidarité entre les différents acteurs de notre sécurité.



...AGENDA

Concert "Musique au Chambertin" -Vendredi 2 octobre 20:00-23:00- Salle des fêtes

BMX - Samedi 3 octobre 08:00-18:00

Match de foot Saulon/Genlis - Dimanche 4 octobre 15:00-17:00

Les consultations d'avocats - Samedi 10 octobre 10:00-12:00 - Mairie

Permanence élus - Samedi 10 octobre 10:00-12:00 - Mairie

Loto des pompiers - Samedi 17 octobre 18:00- 00:00- Salle des fêtes

Match de foot Saulon/Pouilly en Auxois -Dimanche 25 octobre 15:00-17:00

Gratiferia - Samedi 7 novembre 14:00-18:00 - Salle des fêtes

Qu'est-ce qu'une gratiferia ?

« Gratiferia » est un néologisme espagnol qui signifie littéralement « foire gratuite ». Il pourrait être traduit en français par « gratifoire », mais les francophones utilisent généralement le terme espagnol ou la traduction française la plus répandue : marché gratuit.

...INFORMATIONS PRATIQUES



Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr

www.saulon.fr

Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

accueil@ccsd.fr

www.ccsud-dijonnais.fr



Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin

03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h – 19h